

Membres : 55
Présents : 20
Représentés : 10
Votants : 30

Commission Locale de l'eau

Diagnostic du SAGE et du Contrat de rivière de l'Ouche

Etaient présents avec voix délibérative

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Mesdames Christine DURNERIN, Claude DARCIAUX, Aleth CLEVENOT,.

Messieurs Michel POILLOT, Albert CHANCEL, Louis MARGUIER, Henri ROCHE, Christian ROLLIN, Dominique LOTT, Jacky DUPAQUIER, Jean-Luc SOLLER, Michel CHARLES, Dominique DUROST,

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

Gisèle DACLIN, Etienne FLAMAND, Bernard GEVREY, Jean CAMBILLARD, Romain GAMELON, Laurent MONNOT, François DELLA CASA.

Collège des représentants de l'Etat et des Etablissements publics :

Antoine WEROCHOWSKI (Conseil Régional Bourgogne)
Marc PHILIPPE (DREAL), Laure GRANDI (Agence de l'eau), Albert GEROME (BA102), Bertrant BARRE (ONF), Carole SIMONOT (ARS), Julien BOUCHARD (ONEMA), J.REMOND et J.DELEGLISE (VNF), Damien CERCUEIL (APRR)

Etaient excusés ou représentés :

Mesdames Colette POPARD, Cathy HEDIEUX, Emmanuelle COINT, Catherine LOUIS, Pascale GAILLON-BAILLY (pouvoir à Jacky DUPAQUIER).

Messieurs François REBSAMEN, Gilbert MENUT, Luc JOLIET (pouvoir à M. MARGUIER), Pierre-Olivier LEFEVRE, Marc Henri LUCOTTE, Bernard PAUTET, Claude ESTIVALET, Raoul DE MAGNITOT, Madame Emmanuelle COINT (représentée par Monsieur Boris MICHALAK)

Etaient absents :

Madame Sarah MOYSE.

Messieurs Paul ROBINAT, Eric BERAUD, Jean-Louis AUBERTIN, Jean GAZEAX, Guy TENDRON, Jean-Pierre POTRON, Jean-Luc FLEUROT, Eric GRUER, Monsieur le Préfet de la Côte d'Or, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles, Monsieur le

Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Directeur Départemental des Services Vétérinaires.

Participaient à la réunion :

Monsieur Damien BERRY (Commune de Neuilly-Les-Dijon)
Madame Marie-Laure BOUCHARD (CCVO)
Madame Lisa LARGERON (animatrice Contrat de rivière Ouche)
Monsieur Pascal VIART (animateur SAGE Ouche)

Mme DURNERIN rappelle que cette réunion de CLE n'a pas pour vocation à voter ou entériner des décisions mais à débattre de l'état du diagnostic.

Le diagnostic a déjà fait l'objet d'une réunion en comité technique à la suite de laquelle une 2ème version retravaillée a été communiquée à chaque membre.

Mme DURNERIN précise que cette 2ème version a été à nouveau retravaillée en interne.

Le diagnostic poursuit les thématiques travaillées dans l'état des lieux :

1. Un déséquilibre quantitatif en période d'étiage
2. Une gestion des risques en période de hautes eaux
3. Une qualité des eaux hétérogènes sur le bassin
4. Une qualité des milieux hétérogènes sur le bassin

Mme DURNERIN présente le diagnostic illustré par un diaporama (ci-joint) puis ouvre le débat.

1. Un déséquilibre quantitatif en période d'étiage

Mr REMONT demande qu'une correction soit apportée dans le dernier paragraphe sur l'Ouche amont, car le réservoir du Tillot n'est pas concerné par un abaissement de niveau. Après vérification, il s'avère que le sens de la remarque portait sur ces dernières années. Or, l'analyse du diagnostic porte sur l'évolution de l'usage des réservoirs depuis leur création. Le réservoir a effectivement fait l'objet d'un abaissement de la côte d'exploitation suite aux expertises de 1974 et 1978.

2. Une gestion des risques en période de hautes eaux

Mme DARCIAUX informe l'assemblée que suite à la tempête Xintia, une mission d'information parlementaire, dont elle fait partie, a été créée. Une réunion se tiendra prochainement avec le Secrétaire d'Etat à l'Ecologie Chantal JOUANNO qui souhaite proposer des amendements concernant les crues extrêmes à inclure dans le Grenelle de l'environnement débattu à partir de mai. Des éléments nouveaux seront probablement à prendre en compte dans le cadre de ce diagnostic.

Mr REMONT informe que Voies Navigables de France a établi différents critères permettant de classer les digues pour la sécurité publique et ainsi de permettre la mise en place des fonds d'investissements pour réparer et conforter ces digues.

Mr POILLOT souhaite qu'une grande attention soit prêtée aux décisions prises dans une réunion telle que celle-ci pour ne pas en arriver à prendre des précautions trop importantes. En effet, il reçoit des réponses de certificats d'urbanisme avec conditions de surélévation dans des lieux qu'il estime illogiques étant donnée le peu de risque d'inondation dans sa commune, même en cas de crue extrême.

Mme DURNERIN précise que la problématique des inondations sera traitée par le SAGE mais pas du point de vue du risque, qui lui est traité par les PPRI. Dans le cadre du SAGE, il est important de prendre en compte le fait qu'une rivière doit inonder pour se restaurer. Les espaces d'inondations de la rivière doivent donc être pris en compte ainsi que la protection des activités humaines aux alentours.

Mme DURNERIN rappelle le devoir de responsabilité des élus vis à vis de leurs concitoyens et qu'il ne faut pas confondre excès de précautions et responsabilités. Il faut prendre en compte la réalité de certains risques.

Il apparaît au fil du temps que les périodes de hautes eaux ne sont plus les mêmes qu'auparavant. Ce ne sont plus des inondations qui montent lentement mais des phénomènes violents, très courts avec des conséquences dans des endroits inattendus. Ce sont des observations de terrain, reconnues par les acteurs du bassin.

Mme DURNERIN insiste sur le fait qu'il va falloir trouver des mesures de bon sens, en intelligence commune.

Mme DARCIAUX rappelle en ce sens, en tant que parlementaire, qu'il n'est pas acceptable que soient proposés des amendements pour le Grenelle de l'Environnement (donc dans la loi) alors que l'ensemble des acteurs n'en n'a pas débattu en Commission du Développement Durable. Mme DARCIAUX insiste par cette remarque sur le fait que la gestion des risques doit dorénavant se faire de façon intelligente et responsable dans le cadre d'une concertation et d'un dialogue avec l'ensemble des acteurs..

Mr GEVREY approuve ce principe et suggère qu'en cas d'inondation en aval les élus et décideurs de l'amont viennent constater la réalité de terrain.

Mme DURNERIN propose que le jour où il y a une inondation les élus concernés se déplacent alors en aval.

3. Une qualité des eaux hétérogènes sur le bassin

Mr CABBILLARD intervient sur le tableau de la page 25, notamment sur l'attente d'un décret imposant la recherche des substances dangereuses dans le réseau pour identifier les établissements concernés. Il constate que les stations les plus polluées du bassin Rhône Méditerranée sont Crimolois et Echenon. Après avoir pris contact avec la Préfecture, Mr CABBILLARD demande si la phase de surveillance sur les installations classées prévue début 2010 a déjà commencée.

Mme GRANDI confirme que cette campagne est lancée pour un certain nombre d'établissements, il s'agit pour le moment des industriels et du four d'incinération de la station d'épuration de Dijon-Longvic.

Un arrêté de réglementation qui concernera les grosses agglomérations dont Dijon et qui fixera les modalités de surveillance de ces rejets doit être pris. Ce point est plus délicat au niveau des stations d'épuration car il va falloir retrouver les origines dans les réseaux. L'agence de l'Eau a déjà eu des demandes de recherche de substances dangereuses.

La Lyonnaise des Eaux a lancé une grande démarche dans ce sens et poursuit ses recherches de toxiques dans les réseaux de l'agglomération avec identification des industriels concernés, une campagne de lutte contre ces toxiques et des travaux de traitement.

Mr MONNOT précise qu'en 2009 la Lyonnaise des eaux est passé en CODERST comme une vingtaines d'autres industriels sur l'agglomération pour avoir un arrêté modificatif sur le four d'incinération (classée ICPE), fixant une période de surveillance de 6 mois sur une liste de substances. Cette surveillance démarre ce mois-ci puisque un délai de 3 mois était autorisé pour la mettre en œuvre.

La même chose est attendue pour les plus grosses stations d'épurations en France (>100 000 EH), Dijon sera dans cette liste.

Cet arrêté n'est pas simple à établir car la liste des substances à rechercher est importante et difficile à fixer. Il est aussi difficile de trouver les bons laboratoires pour ce type d'analyses. Les prélèvements sont aussi complexes à mettre en œuvre (blanc d'atmosphère). Ensuite lorsque ces substances seront retrouvées (pesticides, métaux...) la difficulté sera de remonter à la source car les industriels et artisans et autres utilisateurs sont nombreux et ce sont des substances d'utilisation large. C'est donc toute une démarche qui va s'enclencher en 2010.

Mr CABBILLARD demande à Mr MONNOT si une collaboration avec l'Agence Seine-Normandie ne serait pas la bienvenue puisqu'un groupement de recherche, le PIREN-Seine travaille sur ces problématiques depuis de nombreuses années.

Mr MONNOT explique que pour la recherche il est difficile de partir tout azimut. La difficulté de la présence des toxiques dans les réseaux (expérience faite sur les campagnes 2003, 2004, 2005) c'est de faire un prélèvement un jour donné, de voir quelque chose et de ne pas le confirmer le lendemain. Les analyses coûtent cher et il faut être très clair sur la façon de faire ces prélèvements.

Actuellement, des analyses sont faites et des substances sont retrouvées de façon éphémère. Nombreuses questions en découlent : Est-ce le jour où l'activité industrielle est différente ? A quelle fréquence sont rejetées ces substances ? Cela nécessite donc une forte implication auprès des industriels et une bonne connaissance des industriels.

Mr CABBILLARD évoque le problème sur Seine Normandie de la recherche des médicaments.

Mme DURNERIN rappelle que la directive européenne nommée REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques) est chargée de ces études.

Mr CABBILLARD souligne que sur 10 ans, Crimolois et Echenon sont restées les deux stations les plus polluées.

Mme DURNERIN précise que des recherches sont en cours.

Mr MONNOT rappelle l'impact, au sujet de la mauvaise qualité des eaux aux stations de Crimolois et Echenon que l'agglomération est grosse par rapport à la taille de la rivière qui n'a pas un pouvoir de dilution suffisamment important.

Mr VIART précise que les préoccupations de Mr CAMBILLARD feront l'objet de mises à jour dans l'état initial et seront ré abordées dans les tendances et scénarios et dans l'élaboration du règlement du SAGE. Tous ces sujets plus pointus ne sont pas perdu de vue mais prennent du temps.

Mr VIART propose de revenir sur le document en lui même et demande l'avis des services, sur la 2ème version, prenant en compte des remarques du comité technique de façon à présenter aux élus le travail qui a été fait.

Mr LOTT indique que les travaux de la nouvelle station d'épuration d'Echenon (qui se déverse dans la Saône) débiteront cette année. Les analyses des rejets et des boues ont toujours été conformes.

Mr DUROST explique que depuis lundi, il assiste à Fauverney à une pollution sans précédent depuis la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon. L'eau de la rivière ressemble plus à du "purin" qu'à une eau de rivière. Le SMEABOA et la Police de l'Eau ont été alertés le jour même. Le smeaboa a pu constater cette pollution.

Mr DUROST précise qu'en venant à la réunion il a pu constater que le dépôt s'est fait sur le fond et demande à Mr MONNOT si il est en mesure de lui donner des explications quant à cette situation.

Mr MONNOT garantit qu'il n'y a pas de pollution à la station, hormis quelques bactéries filamenteuses en surface (présence de petite mousse) mais conformément en matière de rejet.

Mme DARCIAUX précise qu'il n'y a pas que la station qui se déverse dans l'Ouche et explique qu'à Longvic malgré les zones classées zones non constructibles (car ce sont des zones d'expansion des crues de l'Ouche), beaucoup de particuliers installent des caravanes sur ces parcelles de terrains et n'ont ni assainissement ni arrivée d'eau potable.

Mr VIART informe qu'au budget 2010 du SMEABOA, des crédits d'analyses ont été prévus, un stock d'échantillons sera conservé dans les véhicules pour pouvoir effectuer des prélèvements d'urgences. Des points de prélèvements ont été ciblés pour commencer à cerner l'origine du problème.

Mr MONNOT regrette que la station d'épuration soit toujours incriminée.

Mr DELEGLISE souhaite revenir sur le diagnostic et soulever le problème du drainage qui n'est pas abordé.

Sur le plateau Auxois , le drainage des terres agricoles entraîne rapidement le niveau des cours d'eau au débit d'étiage en quelques semaines. Avant, les périodes de neige permettaient d'avoir des réserves en eau dans les terres qui étaient restituées dans les cours d'eau pendant des périodes assez longues. Aujourd'hui, cela fait 2 semaines qu'il ne pleut plus et les cours d'eau en amont sont quasiment à l'étiage. Le fait qu'il y ait moins d'eau dans les rivières oblige à écourter les prises d'eau, alors que les pluies viennent à peine d'être stoppées. Ce problème se constate également en Saône puisque actuellement ils sont à 40 cm du débit d'étiage.

Mr DELEGLISE suggère que soit étudié ce phénomène et qu'il soit noté dans le diagnostic.

Mr PHILIPPE souligne que cet étiage précoce est dû à l'absence de crue de cet hiver . De plus les précipitations ont été mal réparties. On se situe donc en quinquennal secs à la sortie de cet hiver.

Par ailleurs, sur l'ensemble des analyses, on évoque l'impact du drainage auquel on pourrait ajouter l'abattage des haies. Cela pour dire qu'il s'agit d'un ensemble de phénomènes qui vont dans le mauvais sens. L'objet du SAGE est de faire tous les constats sans chercher un élément plus important que l'autre.

Par exemple, on constate aussi depuis 2001, au niveau hydrométrique, une absence de grand phénomène de crues. Dans les années 80-85 on avait régulièrement des crues, des années humides, ce qui n'est plus le cas depuis 10 ans. L'impact météorologique vient perturber une analyse simple. Egalement, le diapositif montre une diminution depuis le Code Napoléonien de 6.1 km de l'Ouche à l'aval, fatalement on augmente la pente, la vitesse donc un creusement lié à des seuils qui ont pu disparaître, ce qui ne concoure pas au maintien du niveau de nappe. Par conséquent, on a une influence anthropique variée qui va dans le mauvais sens, et le rôle du SAGE , au delà du diagnostic, est d'aller vers des objectifs , des recherches.

Mr PHILIPPE ajoute que la 2ème version du document a gagné en clarté et en lisibilité.

Mme GRANDI confirme qu'on retrouve le fond du document, la forme est différente, un peu plus neutre ce qui permet de poser les bases du diagnostic. Les réactions lors du comité technique ont permis d'étoffer ce diagnostic.

Mme DURNERIN demande si la proposition de hiérarchisation des enjeux paraît former un bon consensus pour tous.

Mr REMOND demande des précisions sur la constitution de réservoirs pour l'alimentation du Canal de Bourgogne. (p 9, paragraphe les atouts en Auxois).

Mme LARGERON répond qu'il s'agit des 3 réservoirs déjà existants.

Mr REMOND souligne que dans les faiblesses du calcaires jurassiques, le canal ne capte pas tous les ruissellements mais une partie seulement des ruissellements. Par ailleurs, dans les faiblesses du bassin versant superficiel, les 16 à 22 millions de m3 indiqués correspondent bien à la consommation annuel du Canal de Bourgogne y compris l'alimentation par les réservoirs, et que 70% de ces volumes partent en fuites et soutiennent les nappes et l'Ouche.

Mr VIART précise qu'il a été intégré dans les paragraphes rédigés un schéma qui reprend les grandes liaisons entre les apports et les restitutions de façon à mettre en évidence un besoin de connaissances, de précisions des entrées et sorties.

Mr GAMELON intervient sur le thème de la qualité des milieux, trouve dommage que l'enjeu du patrimoine naturel soit limité à l'éradication des espèces envahissantes et nuisibles alors que la préservation des zones humides est un élément important au regard de la préservation du patrimoine naturel. Il suggère donc que la préservation des zones humides soit remontée dans la hiérarchisation des enjeux d'une part pour l'aspect patrimonial et d'autre part pour l'aspect de fonctionnalité du bassin et leur capacité auto épuratrice..

Mme LARGERON précise qu'il a été rajouté en atout pour le patrimoine qu'un recensement des zones humides sera fait par le Conservatoire des sites Bourguignons.

Concernant la hiérarchisation, l'Ouche aval étant le plus dégradé il est proposé de mettre en priorité sa restauration physique, et en deuxième la restauration des habitats naturels de l'Ouche amont sur le lit mineur.

Mme DURNERIN propose de mettre au même niveau « lit majeur-zones humides » et « lit mineur Ouche amont » en précisant que c'est un enjeu global sur le bassin et il y a des sous chapitres dus aux particularités liées aux sous bassins.

Mr VIART précise que la hiérarchisation du diagnostic peut être plus globale, contrairement aux objectifs du contrat de rivière, qui nécessiteront probablement une re-hiérarchisation par rapport à l'engagement des travaux.

L'ensemble des membres de la réunion est d'accord pour garder la restauration physique de l'Ouche aval en enjeu 1.

Mme GRANDI propose, sur le thème des pollutions par les substances dangereuses (p 18) dont parle beaucoup le SDAGE, de passer l'enjeu 2 "bon état écologique des masses d'eau superficielles" en enjeu 1 compte tenu de l'impact de ces substances sur la santé publique.

Mr CABBILLARD ajoute que l'aspect des produits dangereux pour la santé est une priorité mais que l'aspect de la rivière l'est aussi, et qu'il faudrait traiter les deux en même temps.

Mme DURNERIN précise que les propositions de hiérarchisation des éléments de diagnostic et des enjeux, à affiner, ne préjugent pas de la hiérarchisation des traitements à apporter. Beaucoup de solutions vont dépendre de l'implication d'autres partenaires, des capacités financières et des éléments de calendrier.

La hiérarchisation permet d'avoir une vision des problématiques du bassin au regard des directives cadres.

Mme DURNERIN demande que soient rappelées en première page du diagnostic les 8 orientations fondamentales du SDAGE.

Mr CABBILLARD insiste sur le fait que la hiérarchisation doit mettre en avant les problèmes de santé publique. Mme DURNERIN répond que cela est bien prévu comme cela.

Mme GRANDI précise que dans l'ensemble, les autres propositions de hiérarchisation sont correctes pour l'agence de l'eau.

Mr WEROSHOWSKI s'étonne que le canal ne soit pas identifié comme une masse d'eau. Après vérification, il apparaît effectivement que cette masse d'eau artificielle, au même titre que les autres canaux du bassin Rhône-Méditerranée, n'est pas incluse dans la liste des masses d'eau du SDAGE avec un objectif d'état. En raison du manque de connaissance du degré de connexion des canaux avec le réseau hydrographique, ceux-ci font l'objet d'une étude approfondie par l'agence de l'eau afin de définir les objectifs de qualité pour le prochain SDAGE.

Mr WEROSHOWSKI souhaiterait que, sur le volet de la gestion quantitative en période de hautes eaux, soit distingué les ouvertures de vannes qui ne sont pas liées à des règlements et celles qui font l'objet d'un processus réglementaire bien précis. Il rappelle que si ce processus n'était pas suivi il mettrait en péril l'ouvrage et entraînerait des problèmes tels que la destruction de l'ouvrage et des inondations très importantes.

Mr WEROSHOWSKI ajoute concernant l'infranchissabilité des ouvrages, que l'évolution de la gestion des vannages pour la continuité en période d'étiage concerne aussi la période de hautes eaux. Après vérification, il s'avère que cet atout (p21) concernait un seul exemple sur le bassin (essai d'ouverture d'une vanne en période d'étiage). Cette remarque sera retirée du tableau.

Mr BOUCHARD précise sur le volet biologie que ce n'est pas l'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) mais l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*) que l'on trouve sur le bassin de l'Ouche. Elle est moins agressive mais qui présente une colonisation importante liée à la dégradation du milieu et au réchauffement des eaux.

Ce réchauffement des eaux est un point qui n'est pas noté. Un des bienfaits de la ripisylve c'est aussi de limiter le réchauffement de l'eau.

Mme DURNERIN conclue en rappelant qu'il est important de suivre les différentes étapes de construction de documents qui mèneront aux conclusions.

La séance est levée.

La Présidente de la CLE

Christine DURNERIN